AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LP-7-5-63520935

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SÈVRES, VIENNE

12, rue Victor-Hugo — 86 - POITIERS — Tél. : (49) 41.35.55

ABONNEMENT ANNUEL ~~25 F~~ 30 F.

C. C. P. LIMOGES 4.752.22 W.

Sous Régisseur de recettes et d'avances AVERTISSEMENTS AGRICOLES 12, rue Victor-Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN n° 151 - supplément n° 2 (AVR. 73)

Depuis l'émission de notre dernier avis, les conditions météorologiques : pluies dans l'ensemble peu importantes, températures basses pour la saison, n'ont pas favorisé l'évolution des ennemis des cultures. Néanmoins ils sont toujours présents et il y a lieu d'être vigilant.

* * *

POMMIER

TAVELURE

La floraison approche et peut même être commencée pour les variétés les plus hâtives. Il est donc recommandé d'effectuer une pulvérisation fongicide en visant bien les boutons floraux pour assurer la meilleure protection possible aux futurs fruits.

POIRIER

TAVELURE

Dans les quelques secteurs où il y a eu récemment des pluies abondantes et sur les arbres qui n'auraient pas été traités au cours des quelques jours précédant immédiatement la floraison, effectuer le même traitement que celui préconisé pour les pommiers.

COLZA

MELIGETHES - CHARANCONS DES SILIQUES

La floraison étant en cours, il est désormais inutile de lutter contre ces ravageurs, surtout si des traitements insecticides ont déjà été effectués.

Dans l'état actuel des choses, un traitement contre les charançons des siliques ne peut concerner que des cas particuliers.

* * *

PROTECTION DES ABEILLES

Nous rappelons que l'emploi des substances toxiques pour les abeilles est interdit pendant le floraison de tous les végétaux.

P.1110

Imprimerie de la Station Poitou Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

En conséquence, s'il s'avérait nécessaire d'utiliser un insecticide (seul ou en mélange), n'utiliser que l'un des produits ci-après, reconnu "non dangereux pour les abeilles". A savoir : (par ordre alphabétique)

- Chinométhionate (MORESTAN),
- Chlorphénamidine (GALECRON, FUNDAL),
- Dicofol (KELTHANE, SOVIFOL),
- Diethion (KILSPIDE, RHODOCIDE),
- Endosulfan (BRUMOFAN, ENDOPHENE, INSECTOPHENE, THIODAN, THIODANE),
- Phosalone (AZOFENE, DYNALONE, ZOLONE),
- Polychlorocamphane (CAMPOFENE, CAMPHOCLOR, PHENOFOG, SOPRAPHENE),
- Pyréthrines,
- Roténone (CUBEROL),
- Tetradifon (TEDION),
- Tétrasul (ANIMERT),
- Tosaphène (RHODIAPHENE).

Il serait toutefois préférable, d'éviter l'application de ces produits pendant les heures de butinage des abeilles.

-----ooOoo-----

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Poitou-Charentes"

F. BARBOTIN

Les Ingénieurs chargés des AVERTISSEMENTS AGRICOLES

A. GRAVAUD

R. HUDE - B. MORIN

Imprimé à Station le 26 Avril 1973 - Précédente note : Bul. 151-sup.n°1